

Apposition des scellés sur la flûte *la Garonne*.

A Lorient, le 3 mars 1767¹- Dumas et Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/17 f°101

Autre copie aux Archives dép. à Montauban. Dossier Dumas, cote 20J-124

Le début de la lettre est écrit par Dumas, la suite de la main de Poivre. Sur la copie de Montauban, cette lettre est suivie de « l'avis de M. Dumas à l'assemblée des experts ... », Ce texte est transcrit ci-après.

On rappelle que *la Garonne* avait quitté la rade de Port-Louis une première fois ; c'est alors que Versailles fut averti qu'elle transportait une pacotille immense. Faute de vent établi, *la Garonne* retourna dans la rade où l'inspection réclamée par le ministre put être réalisée. Sans ce contretemps météorologique, pas d'inspection, et Dumas n'aurait jamais pu se laver de ce soupçon.

A L'Orient le 3 mars 1767

MM. Dumas et Poivre

Monseigneur,

M. Choquet vous rendra compte de l'exécution de vos ordres. Nous avons assisté hier au soir au scellé qui a été mis sur des écouteilles² et les chambres de la flûte du Roi *la Garonne*. Les poudres de ce vaisseau doivent être enlevées aujourd'hui ; il entrera dans le port immédiatement après, et l'on procédera à l'inventaire des effets qu'il contient.

Quoique nous n'ayons point qualité dans cette affaire, Monseigneur, nous assisterons régulièrement à ce qui sera fait pour pouvoir vous garantir la fidélité de l'opération. Le retardement qu'elle occasionne est fâcheux pour notre mission, mais le soupçon est cruel pour celui qui le forme et pour celui qui en est l'objet : loué soit le ministre assez amoureux de la vérité pour aller la chercher au fond du puits.

Vous³ verrez, Monseigneur, à l'inspection du procès-verbal qui vous est adressé par M. Choquet que je n'ai pu arriver à bord de *la Garonne*, qu'après l'apposition des scellés, parce que j'ai été averti tard. J'ai vérifié les scellés. Je vous prie de compter sur toute l'exactitude dont je serai capable pour l'exécution des ordres du Roi.

Comme les vents paraissent devenir favorables pour le départ, que je dois passer à Cadix, et qu'il est important que j'arrive promptement à l'Isle de France, je vous prie de m'autoriser à partir. MM. Choquet, Dumas et La Vigne seront certainement très exacts à suivre la vérification que vous avez ordonnée. M. Crémont peut tenir ma place dans les opérations qu'exigera la vérification ordonnée. Ce serait peut-être nuire à la Compagnie que de retarder ici le départ du *Dauphin* sur lequel je dois passer à l'Isle de France.

Nous sommes avec respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

¹ La copie de Montauban n'est pas datée.

² Dans la copie de Montauban, on lit « les écouteilles » et non comme dans l'original « des écouteilles ». Cette petite différence est lourde de sens, car Poivre a noté ailleurs (Année 1767 – Extrait du Journal d'administration de l'intendant Poivre) qu'il n'y avait pas eu de scellé sur l'écouteille de la fosse aux câbles, ce qui aurait expliqué qu'on n'ait rien découvert de frauduleux lors de la visite, quatre jours plus tard.

³ Ici commence la prose autographe de Poivre.

Signé : Dumas Poivre

*

Avis de M. Dumas

à l'assemblée des experts tenue à bord de la flûte du Roi *la Garonne*.

La délation sur *la Garonne* a été faite de bonne foi par amour du bien public, ou bien elle a été faite calomnieusement pour jeter sur quelqu'un un soupçon atroce qui n'aurait jamais pu être éclairci sans la relâche imprévue de la flûte du Roi.

Dans le premier cas, le dénonciateur sera prompt à se rétracter si par la vérification ordonnée il aperçoit son erreur. Dans le second cas, il cherchera à soutenir la calomnie en jetant de nouveaux soupçons sur la fidélité de l'opération qui se fait, car telle est la marche de la méchanceté.

Il est très intéressant pour tous ceux qui ont ordre d'être présents ou qui sont appelés à cette vérification, qu'elle soit faite avec le degré de clarté et d'évidence qui porte la conviction dans l'esprit de ceux qui sont connaisseurs en matière d'armement, et de ceux qui ne le sont pas. M. Dumas est de ces derniers, ainsi, sans être en état de décider ce qu'il faut faire et ce dont on doit s'abstenir, il requière que l'on prenne toutes les mesures, et qu'on mette en usage tous les moyens praticables pour parvenir à ce degré d'évidence possible.

M. Dumas a demandé acte.

* * *